

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Remplacement des radiateurs électriques dans les locaux associatifs du Bâtiment Relais / Société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES / Attribution (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (SC - CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer une consultation pour remplacer les 19 radiateurs électriques dans les 4 locaux associatifs du Bâtiment Relais,

CONSIDÉRANT qu'une lettre de consultation a été envoyée par mail le 24/11/2022 à deux entreprises ; que la date limite de remise des offres était fixée au 15/12/2022, qu'une offre a été réceptionné dans les délais,

CONSIDÉRANT que l'analyse des offres a été réalisée par les services techniques, conformément aux critères énoncés dans la lettre de consultation ; que les services techniques proposent de retenir l'offre de l'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 13 014 € HT, soit 15 616.80 € TTC,

DÉCIDE

✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 13 014 € HT, soit 15 616.80 € TTC, concernant le remplacement des radiateurs électriques dans les locaux associatifs du Bâtiment Relais ;

✚ **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 16 février 2023.
Le Maire,
Patrice DUNAND



Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le



ID : 001-210101739-20230216-2023_023_DEC-DE